

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 22 JANVIER 2018

Objet : **CONTRAT DE RURALITE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BUGEY :
SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Membres élus présents : MM AROT - BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT -
BUGAUD - CAUQUY - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - GALLET - JOSEPH - JOUSSEAU -
MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PERRAUT - TOURNIER-BILLON - VERNE - MME VOLLERIN

Intervention d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire

Le 21 décembre dernier, Frédéric Bortot a représenté la Chambre à la signature du Contrat de Ruralité du Haut Bugey.

Au-delà de la reconnaissance par les Communautés de Communes du Haut-Bugey et du Plateau d'Hauteville ainsi que l'Etat, du rôle de la CCI, il est à rappeler que la Chambre a proposé la réalisation d'une étude sur les flux commerciaux sur l'ensemble du secteur, préfiguration de la politique commerce de la future Communauté d'Agglomération qui ira d'Oyonnax à Hauteville.

Cette étude a été inscrite au financement du Contrat de Ruralité en 2018.

L'Assemblée, vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire, approuve la signature du Contrat de Ruralité du Haut Bugey.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	34
- Nombre de Membres présents	19
- Nombre de voix pour	19
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Original signé

Agnès BERTILLOT
Vice-présidente Secrétaire

Patrice FONTENAT
Président